



RÉNOVER SON LOGEMENT

— BIEN ACCOMPAGNÉ —

Comment réduire la facture
énergie de mon logement ?



Par quels travaux
commencer ?

La Communauté de communes du massif du Vercors vous accompagne dans votre projet de rénovation énergétique.

>> Un seul contact : **04 76 14 00 10**



PRÉPARER MON PROJET

Des animations et des permanences Info-énergie toute l'année pour obtenir des conseils et un accompagnement gratuitement !



Numéro d'appel unique pour échanger par téléphone

» 04 76 14 00 10

LES PERMANENCES INFO-ENERGIE

Rendez-vous individuel d'une heure avec un conseiller énergie de l'AGEDEN pour lui présenter votre projet, vos questions en matière de travaux de rénovation énergétique pour votre logement.



Les 2^{ème} et 4^{ème} mardis de chaque mois*

Lieu : Communauté de communes du massif du Vercors, 19 chemin de la Croix Margot, 38 250 Villard-de-Lans

Prendre RDV par téléphone (numéro unique ci-dessus)



LES ANIMATIONS AUTOUR DE L'ÉNERGIE DANS SON LOGEMENT

CALENDRIER 2024

26 MARS • 18H30

CONFÉRENCE

Les aides financières : vous repérer dans la jungle

Public : habitant maison individuelle
Vous avez un projet de rénovation, de construction ou de changement de système de chauffage ? Comment bénéficier des aides financières ?



6 AVRIL • 14H

VISITE SUR LE TERRAIN

Visite d'une maison basse consommation à Méaudre

Public : habitant maison individuelle
Des habitants vous ouvrent leurs portes : visitez la maison de Philippe sur les thèmes du solaire thermique et de l'isolation.

Animé par Vert&Co.



4 MAI • 10H

VISITE SUR LE TERRAIN

Visite d'une maison basse consommation à Lans-en-V.

Public : habitant maison individuelle
Des habitants vous ouvrent leurs portes : visitez la maison de Manu : autour des thèmes sur le solaire thermique, la basse consommation électrique, la domotique...

Animé par Vert&Co.



21 MAI • 18H30

VISITE-RENCONTRE

Poser chez soi un kit de panneaux solaires

Public : habitant maison individuelle
Les énergies renouvelables, cela vous parle ? Être autonome en électricité est un souhait ? Des habitants l'ont fait et expérimenté. Venez les rencontrer...

Animé par la CCMV.

11 JUIN • 18H30

CONFÉRENCE

Rénover dans du bâti ancien

Public : habitant maison individuelle
Vous avez un projet de rénovation dans une ancienne ferme ou dans une maison en pierre ? Ce bâti nécessite de prendre des précautions en rénovation.



22 JUIN • 14H

VISITE SUR LE TERRAIN

Visite d'une maison basse consommation à Saint-Nizier

Public : habitant maison individuelle
Des habitants vous ouvrent leurs portes : visitez la maison de Xénia et Gilles sur les thèmes du solaire photovoltaïque.

Animé par Vert&Co.



Retrouvez les animations tout au long de l'année sur notre site internet : www.vercors.org

ou en scannant le QR code !





EN MAISON INDIVIDUELLE ou copropriété jusqu'à 6 logements

POUR QUI ?

Propriétaires sur le plateau du Vercors d'une maison individuelle ou d'un appartement en résidence principale. La Communauté de communes vous propose RénoVertaco, un service public pour vous accompagner et vous soutenir financièrement dans vos travaux.

Parcours EN MAISON INDIVIDUELLE

FINANCEMENT DES TRAVAUX

La Communauté de communes subventionne vos travaux en fonction de vos niveaux de revenus

EN RÉHABILITATION PARTIELLE

De 1 à 3 postes parmi murs, toitures, planchers bas, système chauffage et eau chaude sanitaire.

Subvention de la Communauté de communes de 300 € jusqu'à 5 000 €



ACCOMPAGNEMENT

RénoVertaco vous accompagne techniquement et peut vous proposer :

- Bilan thermique
- Analyse de devis
- Vérification des factures
- Montage des dossiers d'aides financières locales

Prise en charge à 80 % par la Communauté de communes du massif du Vercors.

Coût pour l'habitant : 100 € / Gratuit pour les habitants modestes et très modestes*.

EN RÉHABILITATION GLOBALE

Au moins 3 postes d'isolation.

Subvention de la Communauté de communes de 1 500 € jusqu'à 9 500 €



Bonus appliqué en cas de rénovation globale et/ou intégration de matériaux biosourcés.

Contact : AGEDEN – service Particuliers » 04 76 23 53 50

*Selon barème en vigueur



EN COPROPRIÉTÉ

POUR QUI ?

Propriétaires sur le Plateau du Vercors dans une copropriété en résidence principale*. La Communauté de communes vous propose RénoVertaco - copro, un service public pour vous accompagner et vous soutenir financièrement dans vos études préalables aux travaux.

*Liste des copropriétés éligibles à ce dispositif sur www.vercors.org



Parcours EN COPROPRIÉTÉ

FINANCEMENT DES ÉTUDES

La Communauté de communes subventionne les études préalables de maîtrise d'œuvre (études et audits énergétiques en amont des travaux).

ACCOMPAGNEMENT

RénoVertaco vous accompagne techniquement et peut vous proposer :

- Visite et note d'opportunités
- Réunion d'information
- Analyse de devis
- Aide au choix d'un bureau d'études
- Intervention en assemblée générale
- Conseil sur les aides financières locales et nationales

Coût pour la copropriété : gratuit (montant pris en charge par la Communauté de communes).

QUEL MONTANT ?

Subvention de la Communauté de communes de 75 % du montant TTC de l'étude, plafonnée à 5 000 € TTC par copropriété déposant un dossier.

Contact : AGEDEN – service Copropriétés » 04 76 23 53 50

RÉALISER MON PROJET



EN RÉNOVANT MOI-MÊME

POUR QUI ?

Propriétaires occupant de votre logement, aux revenus modestes ou très modestes au regard des seuils de l'ANAH, avec l'envie de réaliser vous-même tout ou une partie de vos travaux ? La Communauté de communes vous propose d'être accompagné en amont et pendant votre chantier par le dispositif des Compagnons Bâisseurs.

Parcours

EN RENOVANT MOI-MÊME



ACCOMPAGNEMENT

Les Compagnons bâisseurs vous accompagnent en amont et pendant vos travaux :

- Diagnostic et conseil sur les travaux à réaliser
- Montage technique et financier du projet des travaux
- Préparation et encadrement technique du chantier
- Réception et suivi post-travaux

Coût pour l'habitant :

L'accompagnement en amont du chantier est gratuit (pris en charge par la Communauté de communes).

L'accompagnement durant la phase chantier est payante. Un fonds travaux solidaire permet de diminuer le reste à charge pour l'habitant.

CONDITIONS POUR BÉNÉFICIER DU DISPOSITIF

- Être **propriétaire occupant** de votre logement.
- Avoir envie de **réaliser soi-même** tout ou partie de ses travaux.
- Avoir des **revenus modestes ou très modestes** au regard des seuils de l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

TRAVAUX ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF

• Travaux de rénovation énergétique :

- › isolation,
- › menuiseries,
- › ventilation,
- › chauffage etc.

• Autres travaux d'amélioration du logement :

- › aménagement intérieur,
- › embellissement,
- › reprise des réseaux,
- › réfection toiture,
- › préparation et finitions de chantier etc.



POURQUOI RÉNOVER DE MANIÈRE PERFORMANTE MON LOGEMENT ?

SUR **13 000**
LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE :

+ de 35 %

ont été construits avant 1974 alors qu'il n'existait aucune réglementation thermique.



4 BONNES RAISONS D'ISOLER SON LOGEMENT



+ d'économies

Moins de déperditions de chaleur et une facture qui baisse.

66 %

des consommations énergétiques d'un foyer viennent du chauffage.



+ de confort

Une ambiance plus agréable et plus saine : température homogène, fin de l'effet paroi froide et meilleure qualité de l'air.



+ de valeur

Un meilleur classement sur l'étiquette énergie et donc un prix plus élevé de votre bien à la vente ou à la location.

C'est aussi moins d'entretien !

Un logement bien isolé vieillit mieux. L'isolation limite notamment les risques de condensation et les dégradations sur les peintures, fenêtres et murs.

RECETTE D'UNE BONNE ISOLATION



Ne pas oublier la ventilation : renouveler l'air est indispensable pour évacuer l'humidité et les polluants une fois votre habitat isolé. Une VMC est la solution idéale.



Choisir les bons matériaux et des professionnels expérimentés qui mettront en œuvre la technique la plus adaptée à votre logement.



Supprimer les entrées d'air parasite : isoler les coffrets roulants, traiter l'étanchéité des portes vers les pièces non chauffées (cave, garage...).